



Statut DÉBUTANT PRO (professionnel) AQR (définition)

Tout membre AQR, ayant encore droit au statut '**Rookie Professional NRHA**' au 31 décembre de l'année précédant l'année courante, est admissible à l'épreuve '**DÉBUTANT PRO AQR**' pour l'année courante si ses gains à vie AQR au même 31 décembre ne dépassent pas 5 000 \$. **Aucun(e) participant(e) JEUNE ou NON PRO n'est admis(e) dans cette épreuve.**

La bourse ajoutée de cette épreuve est de 100 \$ maximum. Le frais d'inscription ne peut être supérieur à 10 \$ et le frais de juges ne peut excéder 10 \$. Cette épreuve se tient en même temps que '**Rookie Pro NRHA**' et **oblige la monte à une (1) main avec tout mors légal** et le cheval peut être la propriété de n'importe qui et n'a pas besoin d'une licence NRHA. Un(e) participant(e) peut inscrire un maximum de trois (3) chevaux. Un cheval ne peut être inscrit qu'une fois.

Statut DÉBUTANT NON PRO NIVEAU I AQR (définition)

Tout membre AQR, ayant encore droit au statut '**Rookie Level I NRHA**' au 31 décembre de l'année précédant l'année courante, est admissible à l'épreuve '**DÉBUTANT NON PRO NIVEAU I AQR**' pour l'année courante si ses gains à vie AQR au même 31 décembre ne dépassent pas 200 \$.

La bourse ajoutée de cette épreuve est de 100 \$ maximum. Le frais d'inscription ne peut être supérieur à 10 \$ et le frais de juges ne peut excéder 5 \$. Cette épreuve se tient en même temps que '**Rookie Non Pro Niveau I et II NRHA**' et **permet aussi la monte à deux (2) mains avec tout mors légal** et le cheval peut être la propriété de n'importe qui et n'a pas besoin d'une licence NRHA. Un(e) participant(e) peut inscrire un maximum de trois (3) chevaux. Un cheval ne peut être inscrit qu'une fois.

Statut DÉBUTANT NON PRO NIVEAU II AQR (définition)

Tout membre AQR, ayant encore droit au statut '**Rookie Level II NRHA**' au 31 décembre de l'année précédant l'année courante, est admissible à l'épreuve '**DÉBUTANT NON PRO NIVEAU II AQR**' pour l'année courante si ses gains à vie AQR au même 31 décembre ne dépassent pas 500 \$.

La bourse ajoutée de cette épreuve doit être d'au moins 100 \$ minimum. Le frais d'inscription ne peut être supérieur à 10% de la bourse ajoutée et le frais de juges ne peut

excéder 5% de la bourse ajoutée. Cette épreuve se tient en même temps que '**Rookie Non Pro Niveau I et II NRHA**' et **oblige la monte à une (1) main avec tout mors légal** et le cheval peut être la propriété de n'importe qui et n'a pas besoin d'une licence NRHA. Un(e) participant(e) peut inscrire un maximum de trois (3) chevaux. Un cheval ne peut être inscrit qu'une fois.

Statut DÉBUTANT JEUNE – 18 ANS ET MOINS AQR (définition)

Tout membre AQR, âgé(e) de 18 et moins au 1^{er} janvier de l'année courante et ayant encore droit au statut '**Rookie Level I NRHA**' au 31 décembre de l'année précédant l'année courante, est admissible à l'épreuve '**DÉBUTANT JEUNE AQR**' pour l'année courante si ses gains à vie des épreuves AQR au même 31 décembre ne dépassent pas 200 \$.

Cette épreuve est du genre 'Jackpot' sans aucune bourse ajoutée. Le frais d'inscription est de 10 \$, sans frais de juges ni de secrétariat. Cette épreuve se tient en même temps que les épreuves '**Jeune NRHA**' et **permet aussi la monte à deux (2) mains avec tout mors légal** et le cheval peut être la propriété de n'importe qui et n'a pas besoin d'une licence NRHA. Aucun étalon n'est permis dans cette épreuve. Un(e) participant(e) peut inscrire un maximum de trois (3) chevaux. Un cheval ne peut être inscrit qu'une fois. Les bourses gagnées dans cette épreuve ne peuvent pas servir pour restreindre la participation à toute autre épreuve AQR.

Statut NON PRO LIMITÉ AQR (définition)

Tout membre AQR, ayant encore droit au statut '**Limited Non Pro NRHA**' au 31 décembre de l'année précédant l'année courante, est admissible à l'épreuve '**NON PRO LIMITÉ AQR**' pour l'année courante.

La bourse ajoutée de cette épreuve doit être la même que '**Non Pro Limité NRHA**' tout comme les frais d'inscription et de juges. Cette épreuve se tient en même temps que '**Non Pro Limité NRHA**' et tous les règlements NRHA de tenue des rênes, de propriété et de liens familiaux s'appliquent. Un(e) participant(e) peut inscrire un maximum de trois (3) chevaux. Un cheval ne peut être inscrit qu'une fois.

Statut JEUNE CAVALIER AQR – 14 à 21 ANS (définition)

Tout membre AQR, âgé(e) de 14 à 21 ans au 1^{er} janvier de l'année courante, est admissible à l'épreuve '**JEUNE CAVALIER AQR – 14 à 21 ANS**'.

Cette épreuve est du genre 'Jackpot' sans aucune bourse ajoutée. Le frais d'inscription est de 10 \$, sans frais de juges ni de secrétariat. Cette épreuve se tient en même temps que les épreuves '**Jeune NRHA**' et **exige la monte à une (1) main avec tout mors légal**. La présentation d'un étalon est permise dans cette épreuve. Un(e) participant(e) peut inscrire

un maximum de trois (3) chevaux. Un cheval ne peut être inscrit qu'une fois, peut être la propriété de n'importe qui et n'a pas besoin d'une licence NRHA. Les bourses gagnées dans cette épreuve ne peuvent pas servir pour restreindre la participation à toute autre épreuve AQR.

Statut JAMBES COURTES AQR – 10 ANS ET MOINS (définition)

Tout membre AQR, âgé(e) de 10 ans et moins au 1^{er} janvier de l'année courante, est admissible à l'épreuve '**JAMBES COURTES AQR – 10 ANS ET MOINS**'.

Cette épreuve est du genre 'Jackpot' sans aucune bourse ajoutée. Il n'y a aucun frais d'inscription, ni de frais de juges et ni de secrétariat. Cette épreuve **permet la monte à deux (2) mains avec tout mors légal**, le cheval peut être la propriété de n'importe qui et n'a pas besoin d'une licence NRHA. Un(e) participant(e) peut inscrire un maximum d'un (1) cheval. Aucun étalon n'est permis dans cette épreuve. Un cheval ne peut être inscrit qu'une fois. Cette épreuve ne pas être tenue en même temps qu'une autre.

Le/la concurrent(e) doit porter un casque protecteur muni d'une mentonnière (ou harnais de retenue), répondant aux normes ASTM/ SEI '*American Society for Testing Materials*' portant le sceau '*Safety Equipement Institute*', BSI '*British Standards Institute*' ou '*European Safety Standards*'.

CA – 2010-04-21